

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 14 Novembre 2014, une note d'information relative à l'introduction en bourse, de la société Résidences Dar Saada, par augmentation de capital.

La cotation des actions Résidences Dar Saada à la Bourse de Casablanca, se fera au 1<sup>er</sup> compartiment. L'admission desdites actions aux négociations sur ce marché s'effectuera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme.

Les principales caractéristiques de l'opération susmentionnée sont :

- Nombre de titres offerts : 5 241 770 actions
- Valeur nominale : 50 dirhams par action
- Prix d'émission: 215 dirhams par action
- Montant de l'opération : 1 126 980 550 Dhs
- Période de souscription: du 1er au 3 décembre 2014 inclus. Possibilité de clôture anticipée le 2 décembre 2014
- Syndicat de placement : Attijari Intermédiation, Sogécapital bourse, Upline Securities, Art Bourse, Atlas Capital Bourse, Alma Finance, BMCE Capital Bourse, BMCI Bourse, Capital Trust Securities, CDG Capital Bourse, CFG Marchés, CFG Group, Crédit du Maroc Capital, MENA.C.P, ICF Al Wassit, Eurobourse, M.S.I.N, Attijariwafa bank, Wafa Bourse, Banque Centrale Populaire, Société Générale Marocaine de Banques, BMCE Bank, BMCI, CIH Bank, Crédit du Maroc, Crédit Agricole du Maroc.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
  - A tout moment au siège social de Résidences Dar Saada;
  - Sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des membres du syndicat de placement ;
  - Sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

**Contact CDVM:**

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/044/2014

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières